

Organiser la Soirée des Grands Prix de la ruralité

Guide à l'intention des MRC et autres organismes signataires
de pactes ruraux qui souhaitent poser leur candidature pour
tenir l'événement sur leur territoire rural

Le concours 2010 **est réservé**
aux organismes des régions
de l'Abitibi-Témiscamingue,
de Lanaudière, des Laurentides,
de l'Outaouais et du Nord-du-Québec.

 
Grands Prix
de la **ruralité**
2010

**Formulaire de dépôt
de candidature à l'intérieur**

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2009

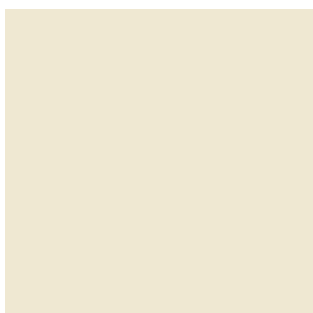
ISBN 978-2-550-57389-0 (imprimé)
ISBN 978-2-550-57390-6 (PDF)

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Le contexte	4
Au cœur de l'action	4
Résolution de l'organisme	5
La formule	5
Le budget	5
Le délai d'inscription	6
Le jury	6
Les critères de sélection	7
Le territoire rural d'application	7
Les critères obligatoires	7
Les critères qualitatifs	7
Le soutien technique apporté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	8
Comment s'inscrire	8
Annexe : Devis technique pour l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité	9
Formulaire de dépôt de candidature d'une MRC ou d'un autre organisme signataire d'un pacte rural à l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité sur son territoire rural	



■ ■ ■ Le contexte

La Politique nationale de la ruralité définit les engagements du gouvernement à l'égard de l'organisation des Grands Prix de la ruralité en collaboration avec le Comité des partenaires de la ruralité. Elle précise que soit organisé un événement annuel d'envergure afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et de mettre en lumière les réalisations les plus innovantes.

Ainsi, les Grands Prix de la ruralité mettent en évidence des personnes ou des organismes de même que des initiatives et des innovations liés à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres éléments de la Politique, notamment les laboratoires ruraux et les produits de spécialité.

Au cœur de l'action ■ ■ ■

Étant l'un des principaux acteurs de la Politique nationale de la ruralité, la MRC (ou l'organisme équivalent signataire d'un pacte rural) est au cœur de l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité.

Les candidatures sont soumises au moyen du formulaire qui se trouve à la fin du guide. Le Comité des partenaires de la ruralité choisit le territoire hôte pour une année donnée en fonction des analyses et des recommandations du comité technique des partenaires. La MRC ou l'organisme organisateur et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) assurent la réalisation de l'activité en vertu d'un protocole d'entente liant les parties.

La prochaine édition de la Soirée des Grands Prix aura lieu le jeudi 9 septembre 2010. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'assurera de la tenue à proximité, le même jour, d'un événement national de formation ou de réflexion sur le thème de la ruralité.

Le Comité des partenaires de la ruralité, afin d'assurer le déroulement de cette importante activité dans différentes régions du Québec, a décidé d'une alternance entre les régions. Ainsi, le Québec est divisé en quatre quadrants et les MRC (ou les organismes équivalents signataires d'un pacte rural) de chacun des quadrants pourront poser leur candidature selon le calendrier suivant :

- ❖ En 2010, les organismes des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides, de l'Outaouais et du Nord-du-Québec;
- ❖ En 2011, les organismes des régions de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ❖ En 2012, les organismes des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Chaudière-Appalaches;
- ❖ En 2013, les organismes des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Montérégie.

■ ■ ■ Résolution de l'organisme

Le formulaire d'inscription doit être accompagné obligatoirement d'une résolution de l'organisme confirmant sa candidature officielle à l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité.

La formule ■ ■ ■

Afin de faciliter l'organisation de l'événement en milieu rural, la formule proposée pour la remise des prix est celle d'une fête champêtre sous un chapiteau.

La cérémonie débutera officiellement par un cocktail suivi d'un souper au cours duquel les prix seront attribués. La Soirée sera animée par un maître de cérémonie proposé par l'organisme. Des artistes locaux pourront participer à l'animation de la Soirée.

Le Comité des partenaires de la ruralité est responsable de l'activité de la remise des Grands Prix de la ruralité et compte sur la collaboration de la MRC (ou de l'organisme signataire d'un pacte rural) pour sa réalisation.

Pour sa part, la MRC (ou l'organisme) s'engagera à assurer la logistique, la sécurité des lieux (sécurité publique et incendie) et l'animation de la Soirée.

■ ■ ■ Le budget

En 2010, le budget d'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité se ventile de la façon suivante :

Revenus à l'entrée (sur la base de 350 participants à raison de 35 \$ le couvert)	12 250 \$
Participation financière du MAMROT	46 750 \$
Commanditaires majeurs	30 000 \$
Total	89 000 \$

L'aide financière du MAMROT sera conditionnelle au respect du devis technique présenté en annexe du guide, qui contient les normes minimales d'organisation de l'activité.

Le MAMROT et le Comité des partenaires de la ruralité effectueront les démarches nécessaires pour trouver des commanditaires majeurs. De son côté, l'organisme pourra se trouver d'autres commanditaires pour ajouter à l'événement, selon des modalités à convenir avec le MAMROT.

Le délai d'inscription

Les MRC (et autres organismes admissibles) ont jusqu'au **1^{er} février 2010** pour poser leur candidature comme organisateur de la Soirée des Grands Prix.

Le jury

Le choix de la MRC ou de l'organisme est effectué par le Comité des partenaires de la ruralité. Celui-ci est appuyé d'un comité d'analyse des candidatures composé de représentants du MAMROT et des organismes suivants :

- ✦ Association des centres locaux de développement du Québec;
- ✦ Fédération québécoise des municipalités;
- ✦ Solidarité rurale du Québec;
- ✦ Union des municipalités du Québec.

■ ■ ■ Les critères de sélection

Le territoire rural d'application

La MRC (ou l'organisme admissible) qui présente sa candidature doit obligatoirement indiquer le lieu où elle entend tenir la Soirée des Grands Prix de la ruralité. Ce lieu devra être compris dans le territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité.

Les critères obligatoires

La MRC (ou l'organisme admissible) doit démontrer qu'elle est en mesure de satisfaire aux critères suivants :

- ✦ respect du devis technique présenté en annexe;
- ✦ organisation de l'activité dans un contexte de développement durable et de respect de l'environnement;
- ✦ capacité d'hébergement pour un minimum de 150 personnes dans un rayon d'au plus 80 kilomètres;
- ✦ sécurité lors de l'activité : police, incendie et services d'urgence;
- ✦ accessibilité du site et présence de signalisation;
- ✦ places de stationnement en nombre suffisant;
- ✦ alimentation électrique adéquate.

La proposition doit aussi préciser le lieu où le MAMROT pourra assurer la tenue, le même jour, d'un événement national de formation ou de réflexion sur le thème de la ruralité. Ce lieu devra permettre d'accueillir 200 personnes et devra offrir toutes les possibilités de réception notamment en matière de locaux, de sonorisation et de repas.

Les critères qualitatifs

Une fois cette étape franchie, le jury effectuera son choix en fonction des critères suivants :

La qualité du site : fonctionnalité, esthétique, respect de l'environnement, etc.	30 points
La qualité du programme prévu pour la soirée	20 points
L'originalité de la proposition	20 points
La qualité du menu	20 points
L'intégration de produits de spécialité à l'activité en marge du repas	10 points

■ ■ ■ Le soutien technique apporté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le MAMROT s'engage à fournir l'expertise et l'assistance technique nécessaires, y compris, si besoin est, la coordination et le montage des éléments techniques énumérés dans le devis.

Comment s'inscrire ■ ■ ■

Les MRC et autres organismes admissibles qui souhaitent organiser la Soirée des Grands Prix de la ruralité doivent s'inscrire en remplissant le formulaire qui se trouve à la fin du guide. Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné d'une résolution et être expédié à la Direction du développement rural du MAMROT au plus tard le **lundi 1^{er} février 2010**¹.

Les formulaires, dûment remplis, peuvent être transmis :

- ✦ **par la poste** à l'adresse suivante :
Grands Prix de la ruralité 2010
Direction du développement rural
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
- ✦ **par courriel** à l'adresse électronique suivante :
grandsprix@mamrot.gouv.qc.ca
- ✦ **par télécopieur** au numéro suivant :
418 644-3330

Pour de plus amples renseignements, appelez le 418 691-2078.



1. Le cachet de la poste ou la date de transmission de la télécopie en faisant foi. Si une candidature est envoyée par courriel au Ministère, le délai du 1^{er} février 2010 doit également être respecté et l'organisme doit transmettre le formulaire rempli, signé et numérisé dans son courriel afin que la demande soit complète.

■ ■ ■ Annexe : Devis technique pour l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité

■ Exigences obligatoires minimales

Chapiteau et tentes connexes

- 1 chapiteau de 90 pi de largeur X 120 pi de longueur avec mur de fenêtres françaises
- 1 tente de 20 pi X 20 pi de type WARNER avec murs (pour le traiteur)
- 1 tente de 10 pi X 20 pi de type WARNER avec murs (pour l'accueil et la réception)
- 1 tente de 20 pi X 20 pi de type WARNER avec murs (pour les médias)
- 1 tente avec corridor pour recevoir 8 unités sanitaires et éclairage
- 1 tente vestiaire connexe au chapiteau pouvant contenir les effets des 300 à 400 convives
- Planchers de tente peints (pour le chapiteau et pour les tentes connexes)
- 4 annexes de chauffage à l'huile de 350 000 BTU
- 4 unités d'éclairage pour le chapiteau comprenant :
 - ❖ 4 projecteurs
 - ❖ 1 gradateur
- 2 unités d'éclairage au quartz pour les tentes
- 1 rideau noir de fond de scène de 32 pi de largeur

Scène principale

- 1 scène principale de 32 pi de largeur X 24 pi de profondeur X 32 po de hauteur jupée sur le devant et sur les côtés ainsi que 2 escaliers et 2 lutrins

Accessoires (pour 300 à 400 convives)

- Arrangements floraux pour meubler les différents espaces du chapiteau
- Tables avec nappes et serviettes de table blanches
- Chaises de jardin de type VIENNA blanches ou d'un modèle équivalent ou supérieur
- Tables pour les besoins du traiteur, de l'accueil, du vestiaire et de la tente des médias

■ Autres exigences

Sonorisation *

- Un minimum de 4 cabinets de basses fréquences X LINE SUB
- Un minimum de 6 cabinets XI 1152-64 ELECTROVOICE
 - ❖ Supports d'amplificateurs
 - ❖ Amplificateurs P 3000 ELECTROVOICE
 - ❖ Contrôleur DX38 ELECTROVOICE
 - ❖ SOCAPEX 337 pour l'entrée du signal
 - ❖ Sorties auxiliaires sur chaque support d'amplificateur



* Ces spécifications sont fournies à titre indicatif; les propositions d'équivalence seront évaluées avant d'être acceptées.

6 cabinets de basses fréquences EV QRX 118
1 console GL4000 ALLEN & HEATH 48/8/2
1 support EFFET 5

- ❖ TC M ONE
- ❖ YAMAHA REV 500
- ❖ TC D 2
- ❖ Compresseurs BEHRINGER
- ❖ Gates BEHRINGER

1 lecteur CD
6 moniteurs ELECTROVOICE QRX 112
1 bâti amplificateur QRX 6 MIX

- ❖ 3 amplificateurs P1202

1 panneau 200 ampères 120/208 24 circuits
4 DIRECT BOX PASSIF (branchement des instruments de musique)
4 DIRECT BOX ACTIF KLARK TEKNIK (branchement des instruments de musique)
1 ensemble Micros 3 (6 X 58 + 4 SM 57 + 3 COND + 4 EV308 + 1 EV468)
2 micros sans fil UHF SHURE U4D
1 câble multicâble 40 paires 300 pi (lien entre la scène et la console)
1 station maître avec fil 2 canaux
6 stations portables à fil (pour communication en régie)
Système de communication de type radio Clear Com avec casque d'écoute pour au moins 6 personnes
Système de distribution de son avec 8 entrées pour les médias

Éclairage*

3 barres à 6 (pour la scène principale)
4 barres à 4 (ACL – pour créer les effets d'éclairage)
36 projecteurs de type LEKOS ETC FIXES 9-26-36-50 DEG
24 projecteurs de type LUMI 575
8 projecteurs motorisés MACS 500
1 console pour motorisés COMPULIGHT SPARK 4D
1 gradateur NSI 48 X 2,2
8 ponts de 8 pi 16 X 16 chromés
8 plaques de pont debout
6 adaptateurs pour poteau de tente



* Ces spécifications sont fournies à titre indicatif; les propositions d'équivalence seront évaluées avant d'être acceptées.

Audiovisuel*

- 2 écrans 7 X 10 (minimum) projection arrière
- 2 cache-écrans (DRESS KIT 7 X 10)
- 2 projecteurs 5 000 lumens
- 2 caméras DVC PRO (pour projection en direct sur grand écran et pour enregistrement)
- 1 DVD
- 1 ordinateur portable
- 2 amplificateurs BNC
- 1 amplificateur RGBHV
- 1 OCTOQUATTRO
- 1 système 2 moniteurs NUMARK
- 2 copies DVD de l'enregistrement effectué lors de la Soirée des Grands Prix

Personnel requis pour le montage et le démontage de l'équipement audiovisuel, de sonorisation et d'éclairage

Exemple type pour le montage et le démontage :

- 3 techniciens en sonorisation
- 4 techniciens en éclairage
- 2 techniciens en vidéo
- 4 machinistes

Personnel requis pour le déroulement de l'activité entre 15 h et 23 h

Exemple type pour le déroulement :

- 1 opérateur de la console de salle
- 1 opérateur de la console d'éclairage
- 1 opérateur de vidéo
- 2 opérateurs de caméra

Capacité d'hébergement pour un minimum de 150 personnes dans un rayon d'au plus 80 kilomètres

L'organisme devra indiquer sur le formulaire d'inscription le nom des établissements d'hébergement et leur capacité d'accueil.

Présence de personnel

L'organisme devra démontrer qu'il aura la capacité de fournir le personnel nécessaire pour réaliser la Soirée des Grands Prix.



* Ces spécifications sont fournies à titre indicatif; les propositions d'équivalence seront évaluées avant d'être acceptées.



Sécurité du site

L'organisme devra démontrer que la municipalité hôte est en mesure d'assurer la sécurité du site, en particulier en ce qui concerne les services d'incendie, de police et d'urgence, de même que la sécurité des lieux les jours de montage et de démontage de l'équipement.

Accès au site et signalisation

L'organisme devra démontrer que l'accès au site est adéquat. Une signalisation suffisante sera réalisée et installée par l'organisme. Le MAMROT pourra, à la demande de l'organisme, collaborer à la réalisation de la signalisation et de l'identification des lieux.

Stationnement

L'organisme devra démontrer que le stationnement est suffisant pour accueillir toutes les personnes présentes à l'activité. Il devra indiquer les lieux de stationnement, fournir un plan sommaire et assurer la sécurité des lieux.

Alimentation électrique

L'organisme devra démontrer que l'alimentation électrique est suffisante et adéquate.

Besoin : 1 panneau de 200 ampères 120/208 24 circuits et une génératrice en cas d'urgence. Cette génératrice devra être installée à une distance raisonnable pour ne pas nuire au bon déroulement de la Soirée des Grands Prix.

Plans détaillés

L'organisme s'engage à déposer au MAMROT un plan détaillé du chapiteau ainsi qu'un plan technique de la sonorisation, de l'éclairage et de l'audiovisuel au plus tard 30 jours avant l'événement.



Note

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'engage à fournir l'expertise et l'assistance technique nécessaires, y compris, si besoin est, la coordination et le montage des éléments techniques énumérés dans ce devis.



Formulaire de dépôt de candidature d'une MRC ou d'un autre organisme signataire d'un pacte rural à l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité sur son territoire rural

Pour l'édition 2010 de la Soirée des Grands Prix de la ruralité, seuls les organismes admissibles des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides, de l'Outaouais et du Nord-du-Québec peuvent présenter une candidature.

La version électronique de ce formulaire peut être téléchargée à partir du site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : www.mamrot.gouv.qc.ca.

Les formulaires dûment remplis doivent être expédiés au plus tard le **1^{er} février 2010**¹ :

- ✦ **par la poste** à l'adresse suivante :
Grands Prix de la ruralité 2010
Direction du développement rural
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
- ✦ **par courriel** à l'adresse électronique suivante : grandsprix@mamrot.gouv.qc.ca
- ✦ **par télécopieur** au numéro suivant : 418 644-3330

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le 418 691-2078.

1. Le cachet de la poste ou la date de transmission de la télécopie en faisant foi. Si une candidature est envoyée par courriel au Ministère, le délai du 1^{er} février 2010 doit également être respecté et l'organisme doit transmettre le formulaire rempli, signé et numérisé dans son courriel afin que la demande soit complète.

1. Identification

Nom de la MRC ou de l'organisme signataire d'un pacte rural

Personne-ressource

Nom de famille Prénom

Ind. rég. Téléphone au travail Poste Ind. rég. Téléphone cellulaire

Courriel

Adresse

Numéro Rue Case postale

Municipalité Code postal

2. Identification de la municipalité proposée pour la tenue de la Soirée des Grands Prix de la ruralité

Nom de la municipalité

Personne-ressource à la municipalité

Nom de famille

Prénom

Ind. rég. Téléphone au travail Poste Ind. rég. Téléphone cellulaire

Courriel

3. Présentation du devis technique pour la tenue de l'activité

Les spécifications qui suivent seront incluses dans le protocole d'entente liant l'organisme et le MAMROT.

Le chapiteau et les tentes connexes

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Autres éléments (détailler) :

La scène principale

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Autres éléments (détailler) :

Les accessoires

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Autres éléments (détailler) :

La sonorisation

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

L'éclairage

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

L'audiovisuel

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

Le personnel requis

Pour le montage et le démontage

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

Pour le déroulement de l'activité

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

➤ www.mamrot.gouv.qc.ca

*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 